

Département de la Haute -Garonne  
Arrondissement de Toulouse  
Canton de Villemur sur Tarn  
**Commune de LAYRAC SUR TARN**  
31340

**ARRETE MUNICIPAL**  
N° 2018/21

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION INDICIAIRE**

Le Maire de la commune de Layrac/Tarn (Haute-Garonne)

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°93-863 du 18 juin 1993, relatif aux conditions de mise en service de la nouvelle bonification indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006, portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame Florence SANCHEZ, exerce les fonctions suivantes : secrétaire de mairie

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2018, Mme Florence SANCHEZ bénéficie d'une bonification indiciaire de 15 points majorés.

**ARTICLE 2 :** Cette bonification indiciaire cessera d'être versée lorsque Mme Florence SANCHEZ quittera l'emploi au titre duquel elle est perçue.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis au Comptable de la collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - TOULOUSE CEDEX 7

Fait à Layrac/Tarn, le 31 juillet 2018  
Le Maire

Notifié le 31/07/18

Signature de l'agent

